Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_312-DE

Délibération n° 2026.312

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 novembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 9 Novembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – Dominique BOSSERAY – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît Du PORTAL – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	52
Pouvoirs :	2
Votants :	54

Date de la convocation : 3 novembre 2026

Date d'Affichage : 10 novembre 2026

Vote :	
Pour :	54
Contre :	0
Abstention :	0

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Anne PERRIN
Olivier POSTE a donné pouvoir à Roger BUFFET

Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :

Hubert COUASNON – Christian GALLE – Mattéo GENAR – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT, Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : P. DALLÉ est désigné secrétaire de séance

2026.312 - Habitat - Attribution du fonds d'intervention pour l'habitat au titre de l'année 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_312-DE

Fougères Agglomération **2026.312**

2026.312 - Habitat - Attribution du fonds d'intervention pour l'habitat au titre de l'année 2026

Vu la délibération n° 2021-158 du Conseil d'Agglomération en date du 27 septembre 2021, adoptant le Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération n° 2026-032 du Conseil d'Agglomération en date du 2 février 2026, modifiant le règlement des aides définissant les modalités de financement aux Communes, CCAS, et bailleurs sociaux, ainsi que les modalités de versement de ces aides

Considérant l'enveloppe budgétaire 2026 créée à cet effet,

La Commission habitat du 22 septembre 2026 a émis un avis favorable à l'attribution et au versement des aides suivantes dans le cadre des actions 9 et 19 du PLH intitulées respectivement « Favoriser la création de logements sociaux » et « Aider à la réhabilitation lourde du patrimoine locatif social avec critères énergie »,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 26 octobre 2026,

- Maître d'ouvrage : **Fougères Habitat** – Commune : **Fougères**
  Objet : Acquisition/Création sur existant d' **1 logement locatif social de type individuel** au 148, avenue de la Verrerie à Fougères
  Conditions de financement : Action 9 du PLH : Création de logement social - **Hors périmètre ORT** – 5 logements financés maximum dans la limite de 4 000 € par logement.
  Soit **4 000 €** de financement attribué à **Fougères Habitat** pour ce projet
  (4 000 € X 1 logt)

- Maître d'ouvrage : **Fougères Habitat** – Commune : **Fougères**
  Objet : Création de **13 logements locatifs sociaux en collectif** par réhabilitation d'un bâtiment existant (Ancienne école d'optique), Résidence Iris, Bd Charles Tillon

  Conditions de financement : Action 9 du PLH : Création de logement social
  Périmètre ORT (Centre bourg) - **10 logements financés** maximum dans la limite de 8 000 € par logement.
  Soit **80 000 €** de financement attribué à **Fougères Habitat** pour ce projet
  (8 000 € X 10 log. max)

- Maître d'ouvrage : **Fougères Habitat** – Commune : **Saint-Sauveur-des-Landes** -
  Objet : Création par construction - Zac de l'Orée du bois - **8 logements**
  (4 T3 et 4T4) - **Individuels groupés**
  Conditions de financement : Action 9 PLH: Création de logement social - Hors périmètre bourg – 5 logements financés maximum dans la limite de 4 000 € par logement.
  Soit 20 000 € de financement attribué à Fougères Habitat pour ce projet
  (4000 € X 5 log. max)

- Maître d'ouvrage : **Fougères Habitat** – Commune : Fougères
  Objet : Réhabilitation énergétique logements sociaux - Ilôt Saint Roch, rue Mendès France- 32 logements en collectifs

  Conditions de financement : Action 19 du PLH – Aider à la réhabilitation lourde du patrimoine locatif social - 1 000 € par logement (collectif pour Secteur Fougerais) **soit 32 000 € de financement attribué à Fougères Habitat pour ce projet**
  (1000 € X 32 log.)

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_312-DE

- Maître d'ouvrage : **Fougères Habitat** – Commune : Louvigné-du-Désert
  Objet : Création par et réhabilitation et construction - 12, place du prieuré - 6 logements (4 T3 et 2 T4) - Individuels dont 1 dans ancien au-dessus commerce -

  Conditions de financement : Action 9 PLH : Création de logement social - Cœur de bourg – 10 000 € par logement sans limite quantitative
  soit 60 000 € de financement attribué à Fougères Habitat pour ce projet
  (10 000 € par X 6 log.)

- Maître d'ouvrage : **Fougères Habitat** – Commune : Fougères
  Objet : Création par construction - Fontaine la Chèze « Les Hauts du Nançon » Impasse Rosa Parks - 37 logements collectifs

  Conditions de financement : Action 9 PLH: Création de logement social - Hors périmètre ORT (Bourg) - 5 logements financés maximum dans la limite de 4 000 € par logement.
  Soit 20 000 € de financement attribué à Fougères Habitat pour ce projet
  (4000 € X 5 log. max)

- Maître d'ouvrage : **Fougères Habitat** – Commune : Fougères
  Objet : Création par construction - Quartier Annexe - Bât. E: Construction de 18 logements collectifs

  Conditions de financement : Action 9 PLH: Création de logement social - Périmètre ORT (Bourg) 8000 € par logement dans la limite de 10 logements par opération
  Soit 80 000 € de financement attribué à Fougères Habitat pour ce projet
  (8 000 € X 10 log. max)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'attribution de ces subventions à l'opérateur social concerné ainsi que leur versement. Celui-ci interviendra après présentation des pièces justificatives demandées dans le règlement des aides.
- **D'AUTORISER** la Présidente ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents afférents à ces versements.

Fait et délibéré en séance le 09/11/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET